Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260512-DB_2026_067-DE

# COMMUNE DE TRÉGUEUX
# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
# DU MARDI 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt six, le **douze mai** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT, Mme Cristina FEUNTEUN, M. Alain RAULT, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND, M. André NAVINER, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, M. Fabrice LEMERCIER, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Isabelle HERVÉ, Mme Myriam GALAN, M. Franck LUCAS, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Marie-Odile SCOUPE, Mme Valérie RENAULT, Mme Jennifer MONTIS, M. Axel LE CARDINAL

Membres absents excusés ayant donné procuration :

| | | |
|---|---|---|
| Mme Julie LEMAITRE | a donné procuration à | Mme Martine HERNOT |
| Mme Solenn INIZAN | a donné procuration à | Mme Cristina FEUNTEUN |

Secrétaire de séance : Mme Isabelle HERVE

Assistaient également : Mme Laurence RAPENDY (DGS) et M. Thomas TOUBOULIC (DGAS)

## DÉLIBÉRATION N° 2026-067

**Rapporteur : Cristina FEUNTEUN, Adjointe au Maire aux finances et à l'administration générale**

**OBJET : FINANCES / INTERCOMMUNALITÉ - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE PORTÉ PAR SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION POUR LA FOURNITURE ET/OU LA POSE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION VERTICALE (PANNEAUX DE POLICE, TEMPORAIRES, DIRECTIONNELS)**

Dans le cadre du schéma de mutualisation de Saint-Brieuc Armor Agglomération, des actions permettant notamment de rationaliser les dépenses publiques ont été mises en œuvre ces dernières années. Au titre de ces actions figure la mise en place de groupements de commandes. L'objectif de la coordination et du regroupement des achats de plusieurs acheteurs est de permettre des effets d'économie d'échelle et une mutualisation des procédures de passation des marchés.
Un groupe de travail, constitué de représentants de différentes communes du territoire, a validé le principe de la mise en place d'un groupement de commandes pour la fourniture et/ou la pose de panneaux de signalisation verticale composé de 3 lots :

- panneaux de police,
- panneaux temporaires,
- panneaux directionnels.

Ce groupement de commandes, mis en place depuis 2019, doit être renouvelé.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260512-DB_2026_067-DE

Chacune des communes de l'agglomération a été interrogée sur l'estimation de ses besoins et sollicitée pour adhérer au futur groupement.
Saint-Brieuc Armor Agglomération s'est proposée pour assurer le rôle de coordonnateur du groupement.

Le Code de la Commande Publique, en son article L.2113-7, précise qu'un groupement de commandes est nécessairement formalisé par une convention constitutive qui doit définir les règles de fonctionnement du groupement et qui doit être signée par chacun de ses membres.

En tant que coordonnateur, Saint-Brieuc Armor Agglomération assurera la signature et la notification du marché au nom de l'ensemble des membres du groupement. Chaque collectivité adhérente, pour les besoins qui lui sont propres, s'assura de l'exécution du marché.

Par ailleurs, la convention prévoit que la Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur, à savoir celle de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes joint en annexe ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **DÉCIDE de l'adhésion de la Commune de Trégueux au groupement de commandes concernant la fourniture et/ou la pose de panneaux de signalisation verticale (panneaux de police, temporaires, directionnels) dont Saint-Brieuc Armor Agglomération assurera le rôle de coordonnateur,**

- **APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe,**

- **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à procéder à la signature de ladite convention,**

- **AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer l'accord cadre du groupement de commandes ainsi que tous documents inhérents à ce dernier, y compris les avenants, pour le compte de la Commune de Trégueux,**

- **NOMME la responsable du service Espaces Verts Voirie en tant que référente chargée de l'exécution du marché et interlocutrice privilégiée auprès du coordonnateur et des fournisseurs.**

A Trégueux, le 21 mai 2026

La secrétaire de séance,
**Mme Isabelle HERVÉ**

Le Maire,
**Mme Sandra LE MEUR**